

Paris  
27 juillet 1877  
Leint avec Dardu  
à Salep

MANUFACTURE D'APPAREILS PERFECTIONNES  
POUR LE CHAUFFAGE ET LA CUISINE  
PAR LE GAZ  
SYSTEME A. JACQUET BREVETE  
S. G. D. G.



L. VIELLIARD & C°  
211, RUE LAFAYETTE  
PARIS

Paris, le 26 juillet 1877

Monsieur Ch. Kemmerley Hall  
14, rue des Moulins

Repondant à votre lettre du  
25 courant relative à l'affaire Cohn  
nous vous dirons que nous ne sommes  
pas disposés à renouveler les traites  
en question.

Nous acceptons seulement ceci, comme  
nous l'avons écrit dans le temps  
à M<sup>r</sup> Cohn:

Nous Reprenons au prix bloca de £ 70  
les 16 Caisnes 6005/18 et 6064/65 que le  
debiten dit être <sup>encore</sup> intactes - à condition qu'elles  
nous seront rendues en bon état Gravelo Paris  
à votre domicile. et le Client nous  
souscrira une valeur pour les £ 6.18.6  
de différence, plus les frais de protet des  
deux traites, plus vos honoraires dans  
cette affaire.

Si le debiteur n'accepte pas, poursuivrez  
le paiement des deux traites que vous avez  
entre les mains

Civilités empressees

Vielliar &

Bien entendu, si il acceptait, vous ne lui remettrez  
les deux traites protestes que quand les marchandises  
nous seraient entrées, et qu'il aurait souscrit

la traite pour la différence, et qu'il nous en  
accepte une traite de £ 9.18.6 pour les marchandises  
que nous lui avons livrées de Paris.  
Les autres traites à trois mois de date impayées

